

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1 décembre 2020

TRANSACTION VENTE ●●●

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100 000 € : 7000 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 1 000 000 €: 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 1 000 001 € et 2 000 000 €: 5.5 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 2 000 001 €: 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE ●●●

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société RACCO IMMO , SARL au capital de 5000€ € - Siège social : 16 impasse font roubert 06250 Mougins - RCS Cannes n° 889 509 675 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI06052020000045368 délivrée par CCI NICE

Garant : LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A. , 8-10 rue lamennais 75008 Paris